



UNION EUROPEENNE  
Avec le soutien du Fonds Asile, Migration et Intégration

### **CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DU VOLET FRANCOPHONE :**

Ce deuxième appel se déroulera du **17 octobre au 16 décembre à midi**. Il sera lancé via le site internet de l'Agence FSE ([www.fse.be](http://www.fse.be)). Les opérateurs seront invités à déposer des projets pour une durée allant au maximum de 2017 à 2020.

La sélection des projets est attendue pour courant février 2017.

### **PRIORITÉS DU 2ÈME APPEL À PROJETS :**

Conformément aux priorités du Programme opérationnel AMIF, les projets déposés s'inscriront dans les thématiques suivantes :

- Le développement, en ce compris d'outils, et la mise en œuvre de formations linguistiques visant la maîtrise du français à un niveau équivalent au niveau A2 du cadre européen des langues soit le « Français langue étrangère » (FLE), dont la formation des formateurs ;
- Le développement, en ce compris d'outils, et la dissémination de modules d'initiation à la citoyenneté, dont la formation des formateurs ;

Dans ce cadre, et tenant compte des constats suite au 1<sup>er</sup> appel à projets et des besoins identifiés, les opérateurs seront attentifs aux points suivants lors de la préparation de leur candidature :

- En appui à l'apprentissage « formel » visé par les modules de FLE et de citoyenneté, ces derniers pourront être renforcés, pour autant que le besoin soit clairement défini et que l'impact positif sur l'apprentissage soit démontré, par des accompagnements complémentaires et ciblés à destination exclusive du public cible. On citera par exemple : le recours à un service de traduction, un premier accompagnement de type psycho-social réduisant ainsi les freins à l'apprentissage, un appui plus spécifique à destination des mineurs et jeunes primo-arrivants, etc. Les actions d'insertion socio-professionnelle ne sont pas éligibles car relevant du Fonds Social Européen ;
- Afin d'améliorer l'offre aux bénéficiaires, les formations de formateurs FLE et/ou ateliers de citoyenneté seront également éligibles ;

- Développement ou mise à jour d'outils. On citera par exemple : les supports méthodologiques, les outils/supports pédagogiques et/ou didactiques, les référentiels, l'harmonisation de tests de positionnement, la mise à jours de tests FLE, etc.) :
  - une approche partenariale entre les opérateurs sera privilégiée (échanges de bonnes pratiques, développement d'outils communs, etc.) ;
  - les partenaires examineront la possibilité de diffuser les enseignements de leur travail vers d'autres acteurs en matière d'intégration des migrants ;
  - l'harmonisation des référentiels et/ou méthodologies de collecte des données sur le public des primo-arrivants sera recherchée.

### **PUBLIC CIBLE ET OPÉRATEURS POTENTIELS :**

Le public cible est celui des **primo-arrivants issus de pays tiers (hors UE)**. Il s'agit donc des personnes en séjour légal et de nationalité extra-européenne (les binationaux ayant une nationalité européenne ne sont pas éligibles).

Les opérateurs potentiels pouvant déposer un projet sont : les organismes agréés dans le parcours d'accueil (Wallonie et COCOF) et tout organisme/acteur reconnu sur le terrain (dont ceux ayant une expérience en FLE et Alpha-FLE, les services communaux, CPAS, enseignement de promotion sociale, associations, etc.) en Wallonie et Région de Bruxelles Capitale.

### **Critères de sélection :**

Une priorité sera accordée :

- Aux opérateurs reconnus à cet effet et dont la qualité est reconnue. A cet effet, dans sa candidature, l'opérateur fera état de son expérience en matière d'intégration des primo-arrivants et de sa capacité administrative et financière pour mener ce type de projet ;
- Aux initiatives structurantes ou novatrices, dont les effets sont pérennes ;
- Aux offres promouvant une approche partenariale multifonctionnelle ou la mise en réseau des acteurs ;
- Aux offres qui tiennent compte de la demande et de l'offre au niveau local et qui s'inscrivent en complémentarité à celle-ci ;
- Aux offres qui proposent une démarche centrée sur la personne et qui proposent un accompagnement adéquat aux personnes. A cet effet, dans sa candidature, l'opérateur expliquera comment il pourra atteindre le public des primo-arrivants hors UE sur son territoire ;
- Aux offres promouvant le respect de l'égalité des chances.

Par ailleurs, on veillera à la complémentarité des actions proposées dans le cadre du Fonds AMIF 2014-2020 avec les projets soutenus d'une part par le Programme opérationnel FSE 2014-2020 et d'autre part dans le cadre des parcours d'intégration, parcours d'accueil et autres dispositifs liés à la cohésion et à l'inclusion sociale.

**BUDGET DISPONIBLE 2017-2020 :**

Le budget disponible pour ce 2ème appel 2017-2020 est de maximum 7.449.109,15 € en part AMIF.